

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

AMENDEMENT

N° CS1018

présenté par
Mme Bonnivard, M. Bazin, M. Liger, Mme Dalloz, M. Rolland, M. Hetzel, Mme Corneloup et
Mme de Pélichy

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--